

Vu le code de l'éducation et notamment les articles L712-1 à L712-6-1 et l'article L719-7
Vu les statuts en vigueur de l'Université Jean Monnet de Saint-Etienne

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du Conseil Académique de l'université Jean Monnet réunie le 04 avril 2025 décide :

<p>ACTE ADMINISTRATIF</p> <p><i>Acte 67 -2025</i></p>	<p>DELIBERATION POUR ADOPTION</p> <p>Procès-verbal de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) du 14 février 2025.</p>
---	---

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire adopte la délibération relative au procès-verbal de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) du 14 février 2025.

Document annexé.

A Saint Etienne le 07 avril 2025

Pour le Président et par délégation,
Le Vice-Président à la Formation et
aux Relations Internationales



Alain TROUILLET

<p>MEMBRES : 35 QUORUM : 18</p>	<p>REPRESENTES : 06</p>	<p>PRESENTS : 14</p>
-------------------------------------	-------------------------	----------------------

<p>POUR : 20</p>	<p>CONTRE : 00</p>	<p>ABST : 00</p>
------------------	--------------------	------------------

COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE

Procès-verbal de la séance du vendredi 14 février 2025

Séance plénière
13h30 – Salle du Conseil, Maison de l'Université

Sous la Présidence de M. Alain Trouillet

Sont présents :

Collège A : Mmes. DESTOUCHES, PEREK-COURBON, MM. SAUVIAC, VOCANSON

Collège B : Mmes. LE PONTOIS, MOJA, MM. DINE, GUIGNANDON, MOINE

Collège BIATSS : Mme. SPERY, M. BUGNAZET

Collège étudiants : Mmes DAVID-ROGEAT, LECOINTRE, MICHARD (suppl. de M. FAURE), MM. FORESTIER, JOURDY

Représentant ENSASE : Mme. GAUT

Sont représentés :

Collège A : Mme CANELLIS

Collège B : Mme JULLIOT

Collège BIATSS : Mme PAVET, M. FORISSIER

Collège étudiants : M. DELLUC

Collège PEX : Mme BAKHA

Sont absents :

Collège A : Mme ESPESSON-VERGEAT, MM. BELOT, FRECHET

Collège B : Mme PESLE, M. AVARELLO

Collège étudiants : Mmes AMIS, GASCUEL, PONTONNIER, MM. CRESCI, GAMBACORTA, OUAJNATI

Collège PEX : M. NITCHEU

Assistent également à la séance : Mmes BEAUCHAUD, BROUSSE, BRUCHET, CINQUIN, KETTENRING, LABREGERE, LEYRIT, MATHIEU, MORTAMET, PEREZ, ROUCHON, TEYSSIER, TREVES, MM. BEAL, FORAY

Informations générales

A. Trouillet ouvre la séance en présentant Amandine Gaut, directrice des études et de la scolarité à l'ENSASE, représentante de ce nouvel établissement-composante dans le cadre de la CFVU provisoire.

L'évaluation des formations par le Hcéres

Concernant le processus d'évaluation par le Hcéres, A. Trouillet indique que les trames des dossiers d'auto-évaluation des formations pré-remplies sont déposées au fur et à mesure dans l'espace MyDrive à destination des composantes. Il revient sur la réunion du mercredi 12 février 2025 durant laquelle Mme Lynne Franjjié, directrice du département formation du Hcéres, a communiqué sa synthèse de l'évaluation précédente, qu'elle considère comme le point de départ pour la nouvelle évaluation. A. Trouillet explique que les points faibles et les recommandations émises lors de l'évaluation réalisée en 2019-2020 vont être des sujets d'attention pour l'évaluation à venir. Un compte-rendu de la réunion sera transmis afin d'explicitier les points de vigilance.

Par la suite, A. Trouillet apporte une précision d'importance concernant l'évolution du processus d'évaluation par rapport à la précédente. Par le passé, la mission du Hcéres portait d'une part sur l'évaluation « ex-post » du bilan de la période de référence (réalisé en 2019-2020) et d'autre part sur un avis relatif aux projets d'accréditation (réalisé en 2021). Or les missions confiées au Hcéres aujourd'hui ont été renforcées concernant le volet relatif à l'accréditation avec une évaluation du bilan qui sera

directement assortie d'un avis sur le renouvellement de l'accréditation de chacune des formations. Pour les mentions de diplômes qui recevront un avis favorable, celles-ci seront dispensées de déposer un projet et leur accréditation sera renouvelée automatiquement par le ministère. A l'inverse, les autres formations (avis réservés ou défavorables, mais aussi certaines formations qui prévoiraient des restructurations considérées comme « lourdes ») devront déposer un projet en vue du renouvellement de leur accréditation. Ce projet devra répondre a minima aux recommandations, remarques ou objections formulées dans le rapport d'évaluation. Il sera évalué par le Hcéres avant décision d'accréditation par le ministère. L'enjeu de l'auto-évaluation est donc un peu différent et significatif par rapport au processus des années précédentes.

A.Trouillet souligne aussi des débats nationaux récents autour de la prise en compte des compétences et de la place de l'Approche par compétences (APC). Après que la DGESIP a été interpellée, le ministère a donc clarifié sa position qui n'a pas évolué récemment : prendre en compte les compétences, l'évaluation de leurs acquisitions et leur certification dans la formation des étudiants ne signifie pas forcément mettre en place l'APC. L'APC n'est pas une obligation réglementaire. Il s'agit d'une méthodologie qui permet de construire des maquettes de formation déclinées en blocs à partir des compétences, de façon à satisfaire à l'obligation de certification des compétences, in fine. Pour autant, ce n'est pas la seule façon d'y parvenir. A.Trouillet et la DFIP reviendront vers les composantes et les responsables des formations pour clarifier ce sujet en vue de sa prise en compte dans les dossiers d'auto-évaluations des formations qui seront transmis au Hcéres.

Elections universitaires

Les élections universitaires auront lieu du 15 au 17 avril 2025. L'élection du Président devrait avoir lieu pendant la semaine du 19 au 23 mai 2025, le temps de désigner les personnalités extérieures au CA. Les réunions des instances devraient reprendre d'ici le mois de juin 2025 avec le passage des dossiers Hcéres à la CFVU. A. Trouillet revient sur le processus de consultation qui se fera dans un premier temps dans le cadre de la CFVU, pour pré-instruction, en ce qui concerne les dossiers d'auto-évaluation des formations et dans le cadre de la Commission Recherche en ce qui concerne les dossiers Recherche. Tous ces dossiers seront ensuite validés au sein du Conseil Académique plénier qui est l'instance compétente réglementairement pour ce qui relève de l'accréditation des diplômes nationaux.

Licences Professionnelles de l'IUT de Saint Etienne

A.Trouillet présente les documents relatifs aux formations de l'IUT de Saint-Étienne qui ont été déposés, pour information et en consultation. A la rentrée prochaine, la Licence Professionnelle « Conducteur de Travaux en Maison Individuelle » (CTMI) ne sera pas ouverte. La fermeture de trois licences professionnelles est annoncée, pour lesquelles le renouvellement de l'accréditation ne sera donc pas demandé. Il s'agit des licences professionnelles : « CTMI », « Organisation et Gestion des Systèmes Hôteliers et de Restauration », parcours « Co-développeur de Projets dans l'Hôtellerie et la Restauration » (CODEP-HR) et « Métier de l'Immobilier : Gestion et Administration de Biens », parcours « Gestionnaire de l'Habitat Collectif » (GHC). Deux licences professionnelles seront donc proposées par l'IUT de Saint-Etienne pour l'évaluation par le Hcéres et le renouvellement de leur accréditation, à savoir les LP Assurance Banque Finances et Technico-Commercial.

Pour avis

Points A

1. Commission CVEC plénière du 06 février 2025

T.David-Rogeat présente les différents projets soumis lors de la Commission CVEC plénière du 6 février 2025 et les délibérations afférentes. Le total des subventions est de 20 254€, dont 3 000€ pour le Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes (FSDIE).

A.Trouillet souligne la belle dynamique observée en matière d'initiative étudiante.

Avis favorable.

2. Crédits CVEC 2024 : Répartition du budget réalisé

A. Trouillet souligne que la présentation du bilan financier de la CVEC est une obligation réglementaire. A. Leyrit confirme qu'il s'agit d'un point important et que 30% de ce budget est destiné au FSDIE. Elle rappelle que ce budget sert aussi à financer les différents services dédiés à la vie étudiante, notamment la Direction de Vie de Campus, le SUAPS, la Médecine Préventive Universitaire (15% réglementaire du budget y est alloué), mais également la Vie de Campus de Roanne. A. Trouillet précise que le total du budget réalisé pour les crédits CVEC en 2024 s'élève à 1 388 439€, avec un solde qui sera reporté sur l'année prochaine.

Avis favorable.

A. Trouillet propose d'inverser les points 3 et 4 de l'ordre du jour et de passer directement au point sur les subventions.

3. Subventions aux associations

➤ **CRAPE (IUT de Roanne)** : le CRAPE accorde une subvention de 4 000€ au Campus Solidaire pour la création d'un espace « vrac » au sein de l'épicerie solidaire.

Avis favorable.

➤ **MEDECINE** : deux subventions pour la Faculté de Médecine sont accordées, soit une subvention de 3 090€ pour le fonctionnement de l'Association des Etudiants en Médecine de Saint-Etienne (ADEMS) et une subvention de 500€ pour l'association « Potes en Selles », dédiée à la promotion de l'accès à l'activité physique pour les personnes en situation de handicap.

Avis favorable.

➤ **TELECOM** : Bruno Sauviac présente la convention annuelle avec la FATSE avec une demande de subvention de 27 000€ qui a été accordée. Cette fédération regroupe toutes les associations des étudiants de Télécom Saint-Etienne afin de bénéficier d'un interlocuteur unique.

Avis favorable.

➤ **Ecole d'Economie** : une subvention de 3 000€ est accordée pour le BDE de l'Ecole d'Economie, en soutien à leurs activités.

Avis favorable.

➤ **FST** : une subvention de 600€ est accordée pour l'association et l'événement « Pint of Science ». La demande de subvention est présentée par M. Beauchaud, qui explique que cette association participe à un festival de vulgarisation scientifique.

Avis favorable

➤ **IUT de Saint-Etienne** : deux subventions sont accordées pour le Championnat de France des I.U.T., à hauteur de 1 000€, et pour le projet « Food Student Lockers » (banque alimentaire), à hauteur de 700€ pour l'IUT de Saint Etienne.

Avis favorable.

➤ **IAE** : S. Spéry présente la subvention accordée pour le BDE de l'IAE à hauteur de 18 000€.

Avis favorable.

4. Dispositifs de bourses

➤ **FST** : présenté par M. Beauchaud pour la Faculté des Sciences et Techniques, le premier dispositif de bourse d'attractivité concerne la promotion de master Erasmus Mundus RADMEP 2025-2027. Elle rappelle qu'il s'agit d'une année blanche de bourses européennes pour ce Master dont le label est en renouvellement et que la volonté de la composante était que la formation reste attractive. Le consortium de partenaires européens a réuni des moyens sur ses fonds propres pour mettre en place ces bourses d'attractivité 2025-2027 : au maximum 7 bourses de 20 000€ chacune, soit 1 000€ par mois

pendant 18 mois et 2 000€ pour la mobilité entre semestres. Conformément aux nouvelles règles européennes du programme Erasmus Mundus, il n'y aura pas de frais d'inscription pour les étudiants concernés. Ceux-ci seront versés directement par l'Europe au consortium, alors qu'ils étaient auparavant remboursés aux étudiants sélectionnés. Un débat s'engage sur le nombre de bourses allouées et leurs critères d'attribution.

Avis favorable.

➤ **Graduate + ARTS** : A. Trouillet présente les dispositifs d'aide de l'Institut ARTS proposés dans le cadre du financement ANR SFRI Graduate+ARTS 2023-2029. C. Mortamet précise qu'il s'agit de bourses proposées aux étudiants pour favoriser des mobilités de recherche et de stages. Ce dispositif de bourses existait déjà, mais a été revu par les services de la DFIP et de la DAJS (cela justifie sa présentation en point A).

Avis favorable.

➤ **IUT de Saint-Etienne** : le dispositif de bourse suivant concerne l'IUT de Saint-Etienne, pour un partenariat avec l'Université de Grenade en Espagne concernant une mobilité courte. La bourse proposée s'élève à 400€ par étudiant pour 23 étudiants en alternance. F. Vocanson précise qu'il s'agit d'une belle opportunité pour les alternants : pour eux, la mobilité est en effet très compliquée.

Avis favorable.

Points B

5. Modification de dispositifs de bourses

A.Trouillet précise que pour les dispositifs de bourses présentés à cette CFVU, nous inaugurons le principe de points B pour avis, alors qu'ils ne concernaient jusqu'alors que des points pour approbation. Cette évolution permet d'alléger la procédure d'avis relatifs à des mises à jour des annexes financières annuelles ou des dispositifs de bourses déjà existants, qui ne feront ainsi pas l'objet d'une présentation détaillée.

A.Trouillet soumet pour avis les mises à jour annuelles des dispositifs de bourses suivants :

- EUR Manutech - SLEIGHT
- Ecole d'Economie
- DEPT
- IAE

Avis favorable.

Pour adoption

Points A

6. Règlement Général des Etudes 2025-2026

Il est proposé de reconduire, presque à l'identique, le RGE qui avait été voté l'année précédente, moyennant des ajustements mineurs concernant quelques sujets. Le RGE permet aussi de valider le calendrier universitaire 2025-2026 qui y est intégré.

Les changements les plus importants sont les suivants :

Au paragraphe 11.4, l'ajout de quelques lignes sur l'utilisation de l'IA au sein des entreprises. Ce paragraphe précise que les étudiants, dès lors qu'ils sont en entreprise, doivent impérativement se conformer à la politique de cette dernière (§ 11.4 - Utilisation des outils d'intelligence artificielle).

Dans l'annexe 2, la modification relative à la reconnaissance de l'engagement étudiant porte essentiellement sur la composition de la commission et sur l'actualisation du dispositif d'évaluation, ce qui a initié un débat au sein de l'assemblée.

L'annexe 3 relative au dispositif de césure a été entièrement reformulée afin d'éviter les répétitions et de réorganiser les paragraphes : il s'agit majoritairement d'une modification de forme.

A.Trouillet annonce le projet de dématérialisation de la procédure de demande de césure sur la plateforme Démarches simplifiées Adullact.

M. Michard lance un échange sur la mise en place de l'attestation sur l'honneur concernant les absences et sur le retour d'expérience que pouvaient en faire les composantes. La justification des absences pour des motifs déraisonnables semble demeurer l'exception ; le débat sur une liste des motifs valables est toutefois relancé. A.Trouillet précise qu'une sensibilisation a été faite par le service de la Médecine Préventive Universitaire afin de prendre en charge les étudiants en situation de handicap ou en situation de maladie chronique.

Adopté.

7. Modification du règlement général de l'expérimentation IFSI-IMRT

A.Trouillet présente les modifications du règlement général de l'expérimentation de passerelle PASS vers IFSI-IMRT et de double diplôme IFSI-IMRT avec la licence Sciences pour la santé, pour les étudiants qui ont bénéficié de la passerelle, portée par la Faculté de Médecine. Il précise que la création de la Licence Sciences pour la Santé s'est faite dans le cadre d'un appel à projets national à expérimentation de nouvelles voies d'accès en santé et de passerelles avec les formations paramédicales.

Adopté.

8. Création et renouvellement DU/DIU/certificats

➤ IAE : micro-certification Transition Durable :

C.Teyssier présente la micro-certification Transition Durable à l'IAE, qui constitue un projet plutôt innovant de par sa pluridisciplinarité. Mme Teyssier explique que cette micro-certification est portée par l'IAE ; mais qu'elle est transversale, dans la mesure où elle va intégrer des enseignements à la fois en gestion mais aussi en sciences de l'ingénieur, en droit ou en sciences humaines et sociales. Elle s'adresse à des dirigeants d'entreprises. Mme Teyssier souligne qu'il est nécessaire d'accompagner l'évolution des compétences des actifs, et plus particulièrement des dirigeants d'entreprises, par des actions ciblées. Elle poursuit sur la pluridisciplinarité, qui constitue un enjeu majeur pour répondre aux enjeux de durabilité, dans une logique systémique. Elle ajoute que cette micro-certification est articulée avec la recherche, avec la création d'une chaire du même nom. Il s'agit d'une chaire mixte qui va articuler les formations de l'IAE et les programmes de recherche au sein du laboratoire COACTIS, sciences de gestion, dans le cadre d'un dialogue étroit et approfondi avec les entreprises. Le tarif de cette micro-certification est de 3 800€.

Selon A.Trouillet, il est très intéressant de se lancer dans la micro-certification, notamment dans le but de développer une nouvelle offre de formation continue. Il s'interroge sur la possibilité éventuelle d'y adosser la délivrance de crédits, afin que cette certification puisse avoir une reconnaissance européenne dans le cadre des micro-crédits.

Adopté.

Points B

9. Pièces justificatives MonMaster

Les pièces justificatives pour le paramétrage de la plateforme MonMaster constituent des documents opposables. A. Trouillet insiste donc sur le fait que ces pièces doivent être validées en CFVU. Il rappelle que le sujet est sensible en termes de contentieux. Il s'agit notamment de demander ces pièces en nombre raisonnable et de natures telles que les étudiants soient bien en mesure de les fournir au moment de leur candidature.

Adopté.

10. Modifications des calendriers des composantes 2024-2025

➤ IUT de Roanne

La modification du calendrier d'alternance du B.U.T. 3ème année, Génie Industriel et Maintenance 2024-2025 de l'IUT de Roanne est adoptée à l'unanimité.

Adopté.

11. Procès-verbal de la séance du 22 novembre 2024

Le procès-verbal de la séance de la CFVU plénière du 22 novembre 2024 est adopté à l'unanimité.

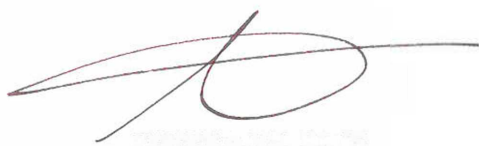
Adopté.

12. Procès-verbal de la séance exceptionnelle du 10 janvier 2025

Le procès-verbal de la séance de la CFVU exceptionnelle du 10 janvier 2025 est adopté à l'unanimité.

Adopté.

Directeur Général des Services



Pour le Président et par délégation,
Le Vice-Président F... Relations



A... LLET